

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	08	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	094	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.2	Fonctionnement des assemblées

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **28 novembre 2022**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 22 novembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie ACHÉ  
Mme Sylvie COUDERC  
M. Ghislain de FLAUJAC  
M. Loïc DÉANGLES  
Mme Françoise LACAPERE  
Mme Corinne QUEVILLY

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie ACHÉ à M. Julien PELLICER  
Mme Sylvie COUDERC à M. Pascal ANDRADA  
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON  
Mme Françoise LACAPERE à M. Thierry THOREAU

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Frank GOBBATO**

**Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire  
du 7 octobre au 15 novembre 2022**

**RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises du 7 octobre au 15 novembre 2022

NUMERO	DATE	TITRE
2022.106	26.10.22	La Commune a décidé de signer avec Monsieur Daniel MARIN, président de l'association « BOUBOU ANIMATION SONORISATION », sise 28 rue des Chardonnerets à Auch (32000), un devis de prestation de service pour la sonorisation de la Foire de la Saint-Martin du 11 au 13 novembre 2022. Le coût de cette prestation s'élève à 1 500 € TTC.
2022.107	26.10.22	La Commune a décidé de signer avec la société « BP SECURITE PRIVEE », sise au Village – 32390 PRECHAC, un devis de prestation de service pour le gardiennage et la surveillance des stands et emplacements de la Foire de la Saint-Martin du 10 au 14 novembre 2022 de 19 h à 8 h du matin. Le coût de cette prestation s'élève à 4 171,95 € H.T, soit 5 006,34 € TTC.
2022.108	26.10.22	La Commune a décidé de signer avec Monsieur Robert GRENADOS de Castelnaudary (11), un devis de prestation de service pour l'animation de la Foire de la Saint-Martin du 11 au 13 novembre 2022 de 9 h à 19 h (mini-ferme vivante). Le coût de cette prestation s'élève à 1 530 € (frais de déplacement compris) auxquels se rajoutent des frais d'hébergement et de restauration pour deux personnes.
2022.109	26.10.22	La Commune a décidé de signer avec l'association « Diffusion Gers - HIT FM RADIO », sise 60 avenue des Pyrénées à Auch (32000), un devis pour la réalisation, l'enregistrement et la diffusion d'un spot radio de 30 secondes pour les périodes du 7 au 13 novembre et du 21 au 27 novembre 2022 (7 messages par jour pendant une semaine). Le coût de cette prestation s'élève à 1 337,60 € TTC (soit 668,80 € TTC par campagne publicitaire).
2022.110	27.10.22	Dans le cadre des travaux d'investissement voirie sur la Commune sur les voies suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chemin de Marquisat,</li> <li>- Chemin de la Guillamère,</li> <li>- Chemin de Cor,</li> <li>- Route d'Aurenque,</li> <li>- CR 30 dit de Sainte Croix,</li> <li>- VC du Ruisseau,</li> <li>- Carrefour Boulevard du Midi / rue Claude Ydron</li> </ul> La Commune a décidé de signer avec l'entreprise CARRERE, dont le siège social est situé rue Empardailhan à 32120 MONFORT, le marché de travaux suivant leur offre. Le coût global des travaux s'élève à 128 776, 80 € TTC
2022.111	2.11.22	La Commune a décidé de signer avec l'agence « O2 PUB », sise rue du Mas de Grille à SAINT-JEAN DE VEDAS (34348), un devis pour la parution d'encarts publicitaires avec le visuel de la Foire de la Saint-Martin des 11, 12 et 13 novembre 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans la Dépêche du Midi du Gers et du Lot et Garonne,</li> <li>- dans le Petit Bleu du Lot et Garonne</li> <li>- et sur « ladepeche.fr » et « lepetitbleu.fr » (60 000 affichages web sur chaque département).</li> </ul> Le coût de cette prestation s'élève à 2 790,00 € HT, soit 3 348,00 € TTC.

2022.112	4.11.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 58 Rue Alsace Lorraine (BY 270 et 553) appartenant à Monsieur Francis RICARDE, proposé par Maître Véronique BILLIERES SACAREAU.
2022.113	4.11.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 60 Rue Alsace Lorraine (BY 411 et 554) appartenant à MM. Christophe, Daniel et Jean-Pascal REGUENA proposé par Maître François SACAREAU.
2022.114	4.11.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 14 Rue René Antichan (CK 203) appartenant à M. Jean SUTRA DEL GALY, MM. Alain et Claude GROUSSOLES, Mme GROUSSOLES Michèle proposé par Maître Flavien SIMEON.
2022.115	4.11.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 121 Rue Nationale (CK 111) appartenant à M. Arnaud SEJOURNE, proposé par Maître François-Xavier ROUX.
2022.116	4.11.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 97 Rue Nationale (CK 810 et 938) appartenant à M. Marc DAROLLES et M. Thierry GALLARDO proposé par Maître Pierre CLARY.
2022.117	4.11.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis Rue de l'abbé Tournier (CK 937) appartenant à M. Marc DAROLLES et M. Thierry GALLARDO proposé par Maître Pierre CLARY.
2022.118	15.11.22	La Commune a décidé de signer avec la société « Régie Radio Régions », sise 10 rue du Breil à Rennes (35081), un devis pour la réalisation, l'enregistrement et la diffusion d'un spot radio de 20 secondes pour la période du 21 au 27 novembre 2022 (40 messages pendant une semaine) sur RFM Toulouse, dans le cadre des 13 <sup>èmes</sup> rencontres avec les Métiers d'Art qui auront lieu les 26 et 27 novembre 2022. Le coût de cette prestation s'élève à 1 459,92 € TTC.

**le Conseil Municipal** prend acte de la communication

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Frank GOBBATO



Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 2 DEC. 2022  
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 2 DEC. 2022